

# Intégrer l'intelligence artificielle dans l'organisation

RS5322 · RS · Publiée

## L'essentiel

|                       |                            |
|-----------------------|----------------------------|
| Code(s) NSF           | 326                        |
| Formacode(s)          | 31028                      |
| Type d'enregistrement | Enregistrement sur demande |
| Date d'enregistrement | 16/12/2020                 |
| Date d'échéance       | 16/12/2023                 |

## Certificateur(s)

IA ACADEMIE · SIRET : 82078595400026

## Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme | SIRET          | Habilitation                     |
|-----------|----------------|----------------------------------|
| BLENT.AI  | 84505338800011 | Former et organiser l'évaluation |

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Intégrer l'intelligence artificielle dans l'organisation » s'adresse à l'ensemble des managers et autres cadres dirigeants non spécialistes de l'Intelligence Artificielle (IA), et qui seront amenés à intégrer l'intelligence artificielle dans leur entreprise et/ou leurs projets professionnels.

Actuellement, l'Intelligence Artificielle s'installe progressivement dans les entreprises et va impacter à terme tous les secteurs et tous les métiers. Or la plupart des cadres dirigeants actuels (managers et décideurs d'entreprises) ont quitté l'école à une époque où l'intelligence artificielle n'y était pas enseignée, à l'exception de formations très spécialisées destinées à de futurs codeurs ou architectes. Au cours de leur carrière, ils vont être amenés à gérer des projets d'intelligence artificielle, et devront donc savoir communiquer avec des équipes techniques internes ou des prestataires spécialisés en Intelligence Artificielle.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Analyser les besoins de l'organisation
- Évaluer la capacité de l'organisation à accepter une transformation
- Analyser et comparer les différentes solutions proposées par l'équipe informatique
- Élaborer le plan d'actions avec l'équipe informatique
- Mettre en place et suivre les outils de pilotage
- Accompagner l'ensemble des intervenants et collaborateurs autour du projet d'intégration et de ses spécificités

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La certification s'adresse à l'ensemble des managers et autres cadres dirigeants non spécialistes de l'Intelligence Artificielle (IA) :

- Niveau de qualification : niveau 6
- Expérience professionnelle : 3 ans minimum d'ancienneté (souhaités) dans une ou plusieurs entreprises.

#### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Trois personnes sont désignées pour représenter le jury de délivrance de la certification

- Un représentant de l'organisme certificateur IA Académie en tant que Président du jury
- Deux personnes professionnels extérieurs à IA Académie dont la qualité est en lien avec la certification visée.

Le jury de délivrance de la certification est responsable de l'octroi de la certification.

## Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date de décision                    | 16/12/2020 |
| Durée de l'enregistrement           | 3 ans      |
| Date d'échéance de l'enregistrement | 16/12/2023 |

## Pour plus d'informations

#### LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://iaacademie.fr/certification/>

#### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5322/>

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 107               |
| Parcours menés à terme | 105               |
| Taux d'achèvement      | 98 %              |
| Période                | 02/2022 – 01/2024 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                          |                   |
|--------------------------|-------------------|
| Dossiers CPF engagés     | 154               |
| Montant total engagé     | 246 673 €         |
| Coût moyen par dossier   | 1 602 €           |
| Durée moyenne            | 16 h              |
| Période                  | 01/2021 – 12/2023 |
| France compétences       | 98 %              |
| Reste à charge titulaire | 1 %               |
| France Travail           | 1 %               |
| Entreprise               | 0 %               |
| État                     | 0 %               |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.